

La journée des professionnels de la forêt et du bois

Présentation

Au cours de Foresterranée'87, deux ans et demi avant Foresteranée '90, l'Association Forêt Méditerranéenne avait pris pour thème de ses Troisièmes Rencontres "Exploiter la forêt méditerranéenne c'est la protéger".

Ce slogan a depuis lors fait son chemin ici et là et l'idée, sans avoir encore complètement et définitivement été adoptée par tous commence à connaître un début de consensus.

Aussi, apparaissait-il naturel d'organiser dans le cadre de cette nouvelle édition de Foresterranée une journée consacrée à l'exploitation de la forêt des régions méditerranéennes françaises et aux utilisations des produits, essentiellement du bois, de cette forêt.

Les différents protagonistes de la filière bois, ceux qui mesurent, qui connaissent la ressource et

supervisent les flux, ceux qui détiennent la ressource et la mettent en marché, ceux qui la récoltent, ceux qui la transforment en produits semi-finis ou en matière utilisable, ceux enfin qui par leur intervention financière et institutionnelle, permettent d'espérer des améliorations du fonctionnement de la filière, ont répondu à l'initiative conjointe de Forêt Méditerranéenne, du Centre forestier de formation professionnelle de la Bastide des Jourdans, du Centre interprofessionnel de commercialisation du bois et du liège et de la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine.

Ce projet n'allait pas de soi à de nombreux égards :

En effet, les Rencontres d'Avignon pour leur quatrième édition, risquaient d'être bousculées par l'introduction, dans une mécanique bien rodée, d'un événement

nouveau, par essence perturbateur ; de plus, il n'était absolument pas certain pour les professionnels de la filière, essentiellement des chefs ou des cadres d'entreprises privées souvent de dimension familiale accepteraient de consacrer une journée, assortie d'un long déplacement, à une telle manifestation ; enfin, il fallait être assurés de ce que cette journée, comme les 4èmes Rencontres ou les "Leçons" s'inscriraient sans ambiguïté possible dans l'ensemble de Foresteranée '90 pour à la fin en enrichir le contenu et l'image et donner la preuve que cette manifestation est bien devenue le rendez-vous des méditerranéens qui s'occupent de la forêt.

Le pari a été gagné, chacun des organisateurs comme des participants y ayant très largement trouvé ce qu'il attendait.

Le secteur industriel, au premier rang duquel la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine, le premier acheteur de bois, a pu trouver là un excellent terrain de rencontre avec les exploitants, les propriétaires, les administrations et le public.

Les entrepreneurs ont pu prendre conscience de ce que, loin d'être seuls, ils partagent les mêmes problèmes et sont confrontés aux mêmes défis de la modernisation, de la formation et de l'embauche de personnel qualifié.

Quant aux administrations de l'Etat, des collectivités locales, Régions, Départements, Communes, ou des Etablissements publics, elles avaient rarement été mises en présence d'une telle

représentation interprofessionnelle.

Certes, il manquait encore bien des gens et en particulier, l'absence d'organisme interprofessionnel en Languedoc Roussillon n'a pas permis une information et un recrutement aussi large dans cette région qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; mais nous sommes convaincus que de telles manifestations, du fait qu'elles ont connu le succès, peuvent justement contribuer à la naissance de tels organismes.

Il est bon, et c'est une des missions de l'Association Forêt Méditerranéenne, que peu à peu les différents intervenants dans la forêt méditerranéenne s'organisent au delà des frontières administratives, politiques ou théma-

tiques, de telle sorte que la spécificité de notre forêt soit représentée dans tous les domaines : l'interprofession, organisation de Communes, formation professionnelle, associations, etc...

La disparition des frontières nationales rendrait tellement ridicule la permanence des frontières intérieures que cet effort d'organisation s'impose absolument.

Aussi, les organisateurs de cette "Journée des professionnels" de la forêt et du bois méditerranéens ont-ils d'ores et déjà décidé de reconduire l'opération dans le cadre de Foresterranée'93.

Guy BENOIT de COIGNAC
Président de
Forêt Méditerranéenne

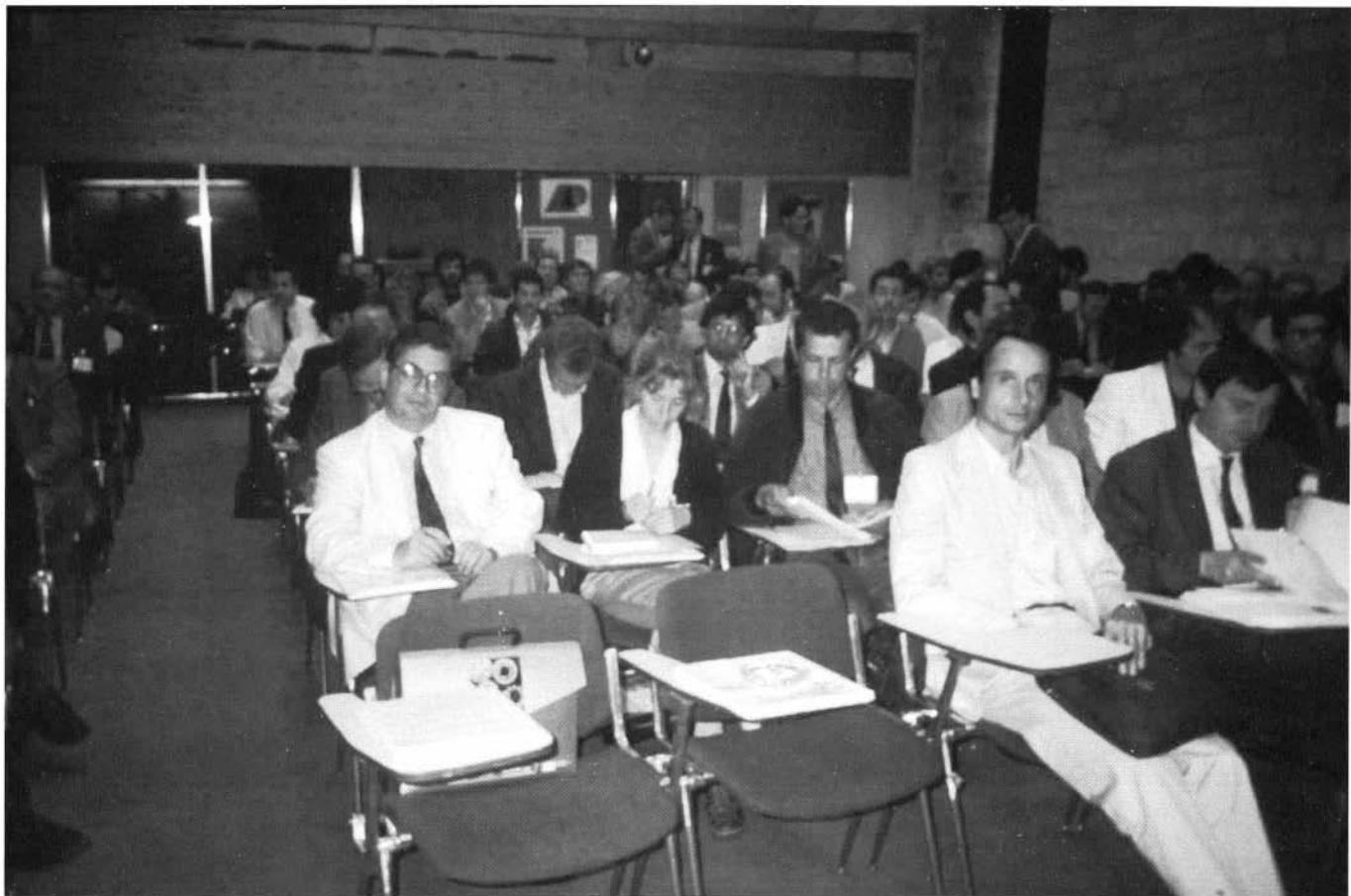


Photo 1 : Les participants à la "Journée des professionnels".

Photo L.M. Duhen

1000 emplois forestiers en 4 ans

Les flux actuels de bois rond. Le déséquilibre entre collecte et consommation

Résumé de l'intervention de Charles THIEBAUT du S.R.F.B. de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1.- Le constat

La filière Bois dans cette région est caractérisée par :

- une production de bois sur pied importante mais fortement sous exploitée,

- une répartition déséquilibrée entre les différents usages du bois (prédominance du bois de chauffage, faible récolte de bois d'œuvre),

- une utilisation importante de matière première provenant d'autres régions, ceci pour toutes les catégories de bois :

- . Bois de chauffage de Bourgogne et du Massif Central.

- . Bois de trituration pour Tarascon.

- . Moitié des volumes de bois pour les scieries et entreprises de déroulage.

- . Majorité des sciages pour cagettes et palettes.

Entre un potentiel de production de bois important et un secteur consommateur de quantités considérables de bois, l'outil de mobilisation et de première transformation est insuffisamment compétitif.

2.- Les mesures de soutien

Relance du Centre interprofes-

sionnel de commercialisation du bois et du liège.

Aide à l'investissement en exploitation forestière du Conseil régional, qui vient s'ajouter aux aides du Fonds forestier national

Soutien aux investissements de 1ère et 2ème transformation du bois en zone de montagne grâce à la Prime d'orientation bois de la D.R.A.F.

3.- Les emplois

Les chiffres sont incomplets mais donnent une indication sur les conséquences à attendre d'une amélioration de la mobilisation et de la transformation des bois de la région (exploitation : 600 emplois, scierie : 420, trituration : 400, emballages bois, palettes : 1 000, total : 2 420 emplois).

C.T.



Photo 2 : Scierie Sicardi - Bois de chauffage.

Photo J.C. Pavia



Photo 3 :
Scierie P. Ricard - scie mobile
C.D.

Photo J.C.P.

Résumé de l'intervention de Pierre COCHAUD du S.R.F.B. du Languedoc Roussillon

1.- Un constat.

Les volumes mobilisés augmentent régulièrement depuis 10 ans (+ 36 %). Le dynamisme des acteurs de la filière est réel en même temps qu'une sylviculture plus vigoureuse s'est établie. Les exploitations forestières ont su répondre à la demande des producteurs et des transformateurs.

2.- Analyse de la mobilisation

Les surfaces de futaies résineuses de production (190 000 ha) sont inférieures aux surfaces de feuillus de production (245 000 ha), alors que les peuplements peu productifs représentent 280 000 ha.

La caractéristique de la production est la très faible proportion des massifs forestiers véritablement productifs, concentrés en région de montagne.

La comparaison de la récolte 89 à une étude prévisionnelle des disponibilités forestières faite en 1984 montre un déficit de mobili-

sation en feuillus et en résineux et le retard du bois d'industrie.

3.- Les difficultés d'interprétation

Répartis sur 5 départements ces déficits ne sont pas importants et compte-tenu de l'accroissement de la mobilisation des bois par les entreprises en place, on pourrait conclure que l'implantation de nouvelles industries lourdes du bois est problématique.

Mais des améliorations pourraient être apportées à l'étude 84 (volume des écorces, tarifs de cubage et unités, évolution de la sylviculture, notions de volume à rapprocher des notions de qualité et des coûts de récoltes et de transport..).

4.- Prospectives

Les prélèvements actuels ne représentent que la moitié de l'accroissement biologique. Mais cette réserve de bois ne peut être utilisée que si elle répond à des besoins qui sont de mieux en

mieux définis et plus précis de la part des industries.

L'impact du négoce et des activités de 2ème transformation sur le développement de l'amont devrait être mieux appréhendé.

P.C.

Les industries de demain en région méditerranéenne

La filière bois, structure et interactivité

Résumé de l'intervention de

Francis AGOSTINI

Conseiller régional de
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La forêt méditerranéenne est sous-exploitée alors que les débouchés ne sont pas évidents. Ceci montre un manque de cohérence entre nos possibilités de productions forestières brutes et notre transformation. Le déficit de la filière bois est important en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il faut donc motiver les industriels désireux d'investir dans la filière bois en 1ère et 2ème transformation.

C'est pourquoi le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de s'engager dans divers projets (création d'un parc à bois pour le tri, lancement d'une unité de lamellé-collé, le projet technifibre, la production de cagettes...).

Il faut

- favoriser la libre concurrence,
- que les scieurs fournissent des bois secs et normalisés,
- que le bois soit payé à son

prix aux forestiers.

La politique du Conseil régional s'appuie sur :

- la formation des hommes,
- l'aide à l'acquisition de matériel,

- la recherche forestière.

Dans l'avenir il faut soutenir la modernisation des entreprises forestières, la commercialisation et la recherche des marchés potentiels, l'utilisation des bois régionaux, leur promotion à l'étranger, la formation...

C'est toute la filière bois qui doit être revue de la plantation à la transformation en tenant compte de l'augmentation des friches agricoles et des reboisements à partir d'essences nobles.

Enfin, il faudrait développer l'information sur la filière bois et les métiers de la forêt.

F.A.

Programme C.D.R.A. Tarascon Présenté par Henri KREITMANN, Président directeur général C.D.R.A.

1.- L'usine de Tarascon dans l'économie régionale, nationale et internationale.

La CDRA (filiale de la Rochette) est le 2ème producteur de pâte marchande de la CEE. Tarascon, l'une de ces deux unités de production produit 240 000 t/an de pâte de résineux.

La production de la CEE s'est bien développée face aux Nord-américains et aux Scandinaves, grâce à la péninsule ibérique.

Le métier de la pâte est basé sur la compétitivité avec une contrainte pour tous : baisser les coûts de production.

2.- L'approvisionnement actuel de Tarascon

Les 1,1 millions de t/an de bois d'approvisionnement se répartissent en 65 % de rondins de qualité

papetière et 35 % de produits connexes de scieries.

Par origine géographique on constate que sur les 20 % des bois provenant de la région Provence Alpes Côte d'Azur, l'usine doit aller chercher le reste des volumes souvent dans des zones très lointaines.

3.- Le projet d'extension de l'usine de Tarascon, les besoins supplémentaires en bois induits.

Tarascon est une usine récente et de haute technologie dans laquelle il faut réinvestir régulièrement. Sa capacité de production passera à 280 000 t/an grâce à des investissements ponctuels.

Cette augmentation devra être satisfait par 150 à 200 000 t/an de bois supplémentaires.



Photo 4 : M. Kreitmann à la tribune de la "Journée des professionnels".

Photo L.M.D.

4.- Les problèmes d'approvisionnement face à une extension d'usine

Outre le pari industriel, le pari approvisionnement est très complexe et risqué. Il faut pouvoir mettre en place les moyens de mobilisation.

Pour cela CDRA s'appuie sur sa société forestière bien implantée (la SO.FO.EST) - achat et exploitation des coupes.

Mais il faut surtout développer les moyens d'exploitation extérieurs à la société.

Le plan fixé comprend :

1. la formation du personnel

- d'exploitation (programme IVAF),
2. la formation en cours de carrière,
3. l'aide aux acquisitions de matériel,
4. la recherche en amélioration des conditions de travail des hommes et des matériels,
5. la promotion de l'abattage mécanisé.

H.K.

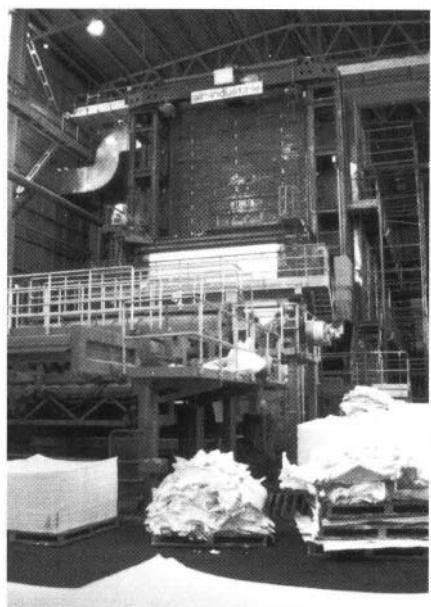


Photo 5 (ci-dessus) : L'usine de Tarascon.

Photo Alain Poisson

Programme lamellé-collé Présenté par Régis VIDAL Directeur du C.I.C.B.L.*

Il est difficile en Provence-Alpes-Côte d'Azur de concurrencer les autres régions productrices sur les débits de sciage standards, mais il faut encourager la 1ère transformation régionale (sciages pour palettes, débits sur liste...) et mieux valoriser ses autres sciages par une 2ème transformation active. Un prélevement de qualité, mieux rémunéré permettrait de compenser les marges trop réduites des produits habituels.

Les bois régionaux sont petits et hétérogènes, il faut donc les trier et rassembler par collage les débits obtenus. Deux programmes ont donc été mis en place : lamellation-collage et panneau-tage.

Tous les essais sur des essences résineuses régionales ont été réalisés par des professionnels : sciage, séchage, préparation au collage, lamellation-collage de 100 m³ de pin noir, pin sylvestre et pin d'alep. Les charpentes lamellées-collées du nouveau Centre forestier de la Bastide des Jourdans ont ainsi été fabriquées et démontrent que ces bois offrent d'excellentes qualités techniques et esthétiques.

La prochaine phase est constituée par l'étude dynamique de marché "produits en mains" et par une étude économique depuis la 1ère transformation jusqu'à la fabrication.

R.V.

* Centre interprofessionnel de commercialisation du bois et du liège.

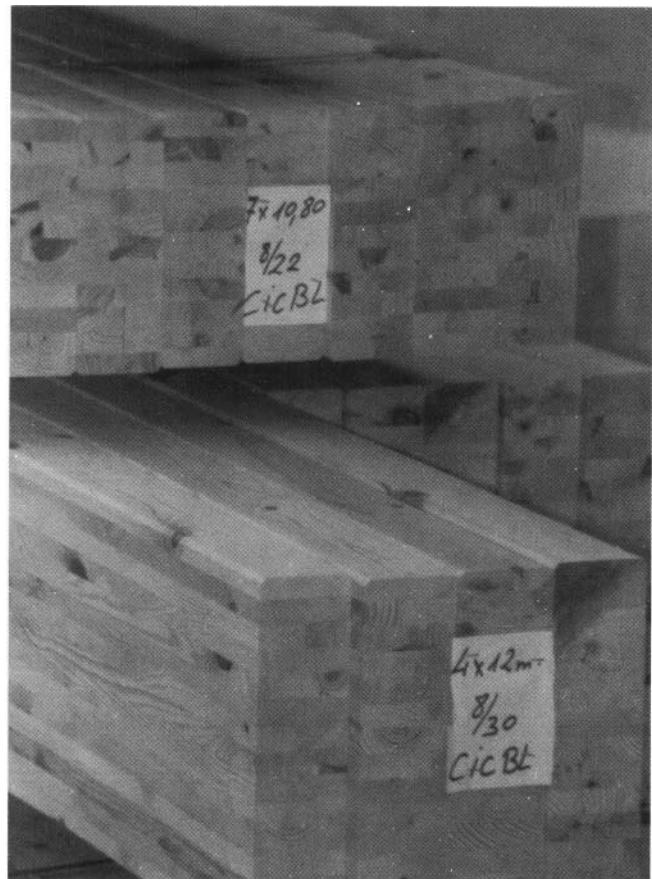


Photo 6 (ci-contre) : Vue générale de l'usine de Tarascon.

Photo A. P.

Photo 7 : Poutres de lamellé-collé utilisées pour les essais du C.I.C.B.L.

Photo C.I.C.B.L.

Projet sciage-panneautage présenté par Georges PUJOL, Conseiller technique d'Alpes-Provence-Bois.

Le Projet A.L.P'Bois (Aboutés-Lamellés-Panneaux ' Bois) S.A. vise le marché des produits reconstitués en bois massif. Dans ce marché de produits de 1ère qualité, les besoins des utilisateurs sont supérieurs aux prévisions de production.

1.- Localisation

Le projet était initialement prévu dans les Alpes de Haute

Provence. Suite à une décision des investisseurs son implantation est transférée dans la Drôme à Châtillon en Diois.

2.- Le projet d'entreprise

L'objet est de fabriquer des pré-debits panneautés et lamellés collés pour les menuiseries, fabricants de meubles, agenceurs et le marché du bricolage, en pin noir d'Autriche, pin sylvestre, épicéa et hêtre.

3.- Les moyens et la technique

Les produits appréciés par les fabricants de meubles sont de longueurs courtes (400 à 1150mm) et doivent présenter la meilleure qualité technologique.

L'équipement industriel doit être performant et les opérations effectuées avec une grande rigueur technique.

Un investissement en matériel de 14 millions de francs sur 3 ans est prévu pour cette réalisation industrielle.

Le démarrage est prévu en début du second semestre 91. Ce projet induira la création de 17 emplois et la dynamisation des scieries de pin de proximité.

G.P.

Réalisation de "planches" destinées à la fabrication de plateaux et de cagettes en bois. Présenté par Jean-Charles PAVIA. C.I.C.B.L.

1. – Objectifs du C.I.C.B.L.

Le C.I.C.B.L. s'attache à consolider le tissu industriel de la région afin de répondre à une demande connue et la plus stable possible. Il privilégie de petits projets parfaitement intégrés dans leurs relations amont et aval. Il impulse des dynamiques et met en relation l'ensemble des intervenants régionaux.

2. – Le secteur de l'emballage bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le sous-secteur plateaux et cagettes concerne 3 types d'entreprises : - celles qui produisent les éléments de cagette (fonds et têtes),

- celles qui produisent des cagettes entières

- celles qui ne font que les monter.

Les entreprises des deux derniers groupes réunis représentent un marché de 35 000 m³ de planchettes par an et sont principalement approvisionnées par le Portugal.

3. – L'avenir de la cagette en bois

Face à ses concurrents en carton, plastique ou contreplaqué, la cagette en bois conserve de nombreux avantages. Les bois de Provence conviennent parfaitement et la proximité des lieux de

consommation de cagettes est aussi un atout.

Cependant des produits de qualité sont de plus en plus demandés, les écarts de tares de la cagette en bois sont encore un problème.

Les producteurs régionaux doivent réagir de façon à ne plus subir la pression exercée par la rareté des sources d'approvisionnement de planchettes.

4. – Procédés de fabrication

Plusieurs techniques et combinaisons sont possibles pour fabriquer des planchettes. Certaines sont plus rentables que d'autres et s'adaptent mieux à la ressource locale.

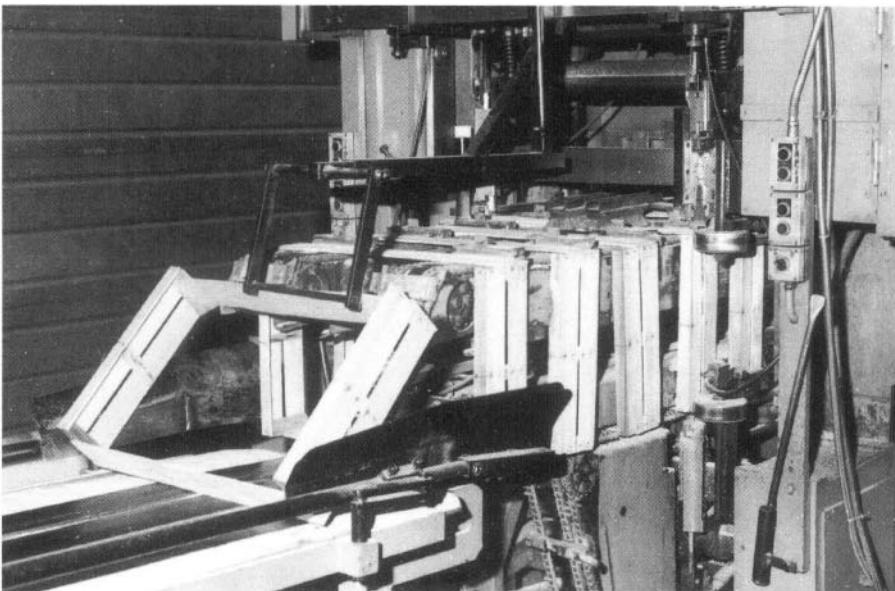


Photo 8 : Poste de fabrication de cagettes.

Photo G. Millet

5. – La ressource

Une analyse a montré que 100 000 m³ de pin d'Alep sur pied peuvent être utilisés.

Des essais de sciage sur différents pins ont prouvé qu'ils convenaient très bien à la fabrication de planchettes (surtout pin d'Alep).

Des essais de déroulage et tranchage vont être réalisés par le C.I.C.B.L. ainsi que des études en projet sur le séchage et le traitement anti-bleu.

Reste à vérifier quelle quantité peut être réellement utilisée. D'ores et déjà des essais de sciages sur différents pins ont prouvé qu'ils convenaient très bien à la fabrication de planchettes.

C'est avec le pin d'Alep que les meilleurs résultats ont été obtenus.

J.-C.P.



Photo 9

Photo G. M.

Les voies nouvelles explorées par la recherche et les progrès technologiques dans l'utilisation du matériau bois.

*Présenté par Bernard THIBAUT.
C.N.R.S. Montpellier*

Le progrès technologique doit prendre en compte le fait que l'homme a toujours prélevé des ressources dans la forêt et qu'il se doit de gérer ces prélèvements afin que ce patrimoine ne s'épuise pas.

1. – Bois et matériaux

Les forêts sont de véritables usines à bois : utiliser au mieux ce matériau permet de limiter le développement des industries de production d'énergie, de métaux ou de matières plastiques dont l'impact sur l'environnement est nettement défavorable.

Aujourd'hui la maîtrise des propriétés physico-chimiques a créé une véritable concurrence entre les différents matériaux pour chaque usages pour se maintenir sur des créneaux où le bois a perdu le monopole et en gagner d'autre, les industries du bois doivent suivre ces évolutions en restant innovantes.

2. – Les progrès qui modifient l'utilisation du bois

Depuis 20 ans des progrès

considérables ont été faits en mécanique, physique et chimie du bois matériau et ont déjà donné lieu à des avancées technologiques dans l'industrie (déroulage, séchage, bois amélioré...).

L'utilisation de "bois brut" recule face aux nouveaux "matériaux bois

de synthèse" ou "bois massifs reconstitués".

Les progrès de la productique font qu'aujourd'hui, même des arbres de petit diamètre peuvent être exploités, les notions "d'arbres exploitables" et de "diamètre d'exploitabilité" sont bousculées.

3. – Intérêt d'une stratégie d'ensemble

Aujourd'hui, les innovations dans le domaine du bois matériau impliquent une coopération entre les gestionnaires de la forêt et ceux qui cherchent à valoriser ses produits afin d'adapter les procédés d'élaboration des matériaux bois à une gestion patrimoniale de la forêt.

B.T.



Photo 10 : "Depuis 20 ans des progrès considérables ont été faits en mécanique, physique et chimie du bois matériau".

Photo Alex Carenza

Y-a-t-il risque d'asphyxie des industries par manque de matière ?

Les potentiels bois de demain
Présenté par
Robert B. CHEVROU
I.F.N. Montpellier

Ressource et disponibilités forestières

• La ressource en bois est la quantité totale de bois sur pied à une date donnée, dans une zone donnée, exprimée dans des unités explicites.

• La disponibilité est la quantité totale de bois que l'on pourrait prélever pendant une période donnée, dans une zone donnée, si l'on appliquait des règles de gestion visant à assurer la pérennité de la ressource et de la disponibilité.

Estimation de la ressource

Cette estimation est faite par l'Inventaire forestier national (I.F.N.), grâce à l'étude de photographies aériennes permettant d'identifier les peuplements. Des mesures sur le terrain permettent de faire diverses estimations de volumes et d'accroissements.

Estimation des disponibilités forestières

Il existe plusieurs méthodes :

La méthode des disponibilités forestières brutes est basée sur les principes généraux des techniques d'aménagement.

La méthode de la rotation des classes d'âge est utilisée sur des futaies régulières et les taillis où les âges ont pu être mesurés.

La méthode basée sur les classes de diamètres moyens des peuplements est utilisée sur les peuplements réguliers où les âges ne peuvent pas être mesurés.

Pour les peuplements irréguliers, la méthode utilisée est basée sur l'évolution des effectifs par catégories de diamètres.

La carte forestière de l'I.F.N. permet elle, de localiser les résultats pour chacune des méthodes.

Disponibilités forestières France entière

Elles seraient de l'ordre de 60 millions m³/an dont 50 % en bois d'industrie, et 50 % en bois d'œuvre. Cependant pour de nombreux peuplements, la politique forestière des propriétaires et des gestionnaires n'est pas toujours conforme aux hypothèses du calcul.

Disponibilités forestières en région méditerranéenne

Pour les régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les disponibilités forestières seraient de 5 millions m³/an.

La région Corse se distingue par la faible densité des réseaux de desserte forestière.

Les disponibilités forestières peuvent être calculées par canton ou groupe de cantons grâce à la carte forestière de l'I.F.N.

Problèmes particuliers aux régions méditerranéennes

Pour mieux connaître la qualité des bois, il est possible d'utiliser les données I.F.N. concernant l'épaisseur de l'écorce, la croissance en hauteur, la forme des arbres...

Pour simuler l'évolution d'un incendie de forêt, qui prélève une part des disponibilités forestières, la mise en œuvre de cartes et de logiciels de simulation serait intéressante

Conclusion

En région méditerranéenne, les disponibilités existent mais sont sous-exploitées. Les outils d'estimation existent aussi mais sont trop peu souvent mis en œuvre.

R.-B.C.



Comment mobiliser le bois ? La réponse : 1000 emplois supplémentaires en forêt méditerranéenne

***La forêt filière de réussite.
Formations existantes et adaptations au contexte méditerranéen.
Présenté par
Christian SALVIGNOL,
Directeur du Centre forestier de la Bastide des Jourdans, Président de l'Association nationale pour la formation aux métiers de la forêt.***

La forêt est une des principales richesses naturelles renouvelables, en volume et en production.

Délaissée actuellement au profit des matériaux artificiels, le bois est peu utilisé. Or abandonner la production naturelle c'est fragiliser la forêt face aux incendies et tempêtes. Exploiter la forêt, c'est l'entretenir.

Mais aujourd'hui face à l'augmentation des besoins en bois, la forêt va jouer un rôle économique essentiel.

Pour faire face aux besoins de la filière bois et de l'interprofession il faut des forêts exploitables dans des conditions satisfaisantes, des matériels adaptés, des personnels qualifiés, le développement de produits à forte valeur ajouté. Pour cela, la formation est le passage obligé.

La France doit pouvoir s'enorgueillir d'un réseau de centres de formation équipés, financés à hauteur de leurs dépenses spécifiques, disposant de formateurs qualifiés et au service d'un besoin exprimé.

En forêt la formation fait appel à des moyens techniques et humains importants et coûteux.

Pour répondre aux besoins, le meilleur témoignage du souci des entreprises de combler le déficit en personnel qualifié est le partenariat avec un centre de formation.

Le recrutement des candidats est fait par les centres de formation, le nombre de diplômés adultes est supérieur au nombre de jeunes. La formation des jeunes doit être avantagée.

Pour défendre leur identité, les centres de formation souhaitent que l'on mette fin à l'emploi irrégulier en milieu forestier. Le travail clandestin gêne l'introduction et le maintien des jeunes diplômés dans la vie professionnelle.



Photo 11 : Charpente en lamellé-collé du Centre forestier de la Bastide-des-Jourdans.
Photo C.I.C.B.L.

Au Centre forestier de la Bastide des Jourdans, l'apprentissage jeune est privilégié (60 %). Les professionnels sont étroitement associés à la formation.

Le Centre pratique les formations scolaires, l'apprentissage, les formations professionnelles pour adultes et la formation continue. Il travaille en collaboration avec les autres centres de formation en France, participe aux essais de matériels nouveaux, à des travaux de recherche et de développement.

Proposition :

La mise en place d'un **observatoire économique régional, voire méditerranéen, des métiers de la forêt** serait souhaitable afin de réaliser des études sur l'emploi, établir des prévisions en matière d'emploi et de formation.

C.S.



Photo 12 : Charpente en lamellé-collé du Centre forestier de la Bastide-des-Jourdans.
Photo C.I.C.B.L.

L'installation des entreprises d'exploitations forestières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Présenté par

Jean-Pierre GAUTIER,
Chef du Service forestier du Conseil régional.

Dans le cadre des Plans de développement des zones rurales sensibles, il a été également proposé une indemnité spéciale d'installation afin d'encourager les jeunes exploitants ainsi que la prise en compte du stage de formation-reconversion.

J.-P.G.

1. – Constat d'ensemble

La forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur malgré sa surface importante (1 200 000 ha) n'est classée que 20ème pour la récolte et 2ème pour les incendies.

2. – Les problèmes de la forêt aujourd'hui

L'hétérogénéité des conditions d'exploitation fait que la valeur et les coûts d'exploitation des peuplements varient fortement d'un endroit à l'autre.

La forêt de la région, sous-exploitée est fragile.

La filière bois/forêt est très faible (inégalité départementale, prédominance de petites structures, faiblesse de la profession...).

3. – Comment mobiliser la ressource ?

Il faut la rendre mobilisable en employant une sylviculture appropriée et en désenclavant les massifs forestiers (pistes, chemins d'accès...).

Il faut diminuer le coût d'exploitation des massifs (trouver des débouchés aux bois, mécaniser, former).

4. – Actions et objectifs

Favoriser l'augmentation de la collecte des bois par la formation, la réalisation de pistes et l'expérimentation de matériel.

Le Conseil régional a décidé de s'orienter vers une politique d'aide à l'acquisition de matériel (aide au démarrage et aide au renouvellement ou au développement).

L'installation des entreprises d'exploitation forestière, le financement des matériels forestiers.

Présenté par
Jules MINETTO, Président
de l'Union régionale des syndicats
d'exploitants forestiers et scieurs de
Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. – Distinguo exploitant forestier-entrepreneur de travaux forestiers

• L'exploitant est un commerçant qui achète des bois sur pied, en vue de leur revente après transformation.

• L'entrepreneur effectue une prestation de service pour le compte d'un propriétaire ou d'un exploitant forestier.

Le problème majeur des forestiers est le travail au noir.

Depuis 1986, des conditions

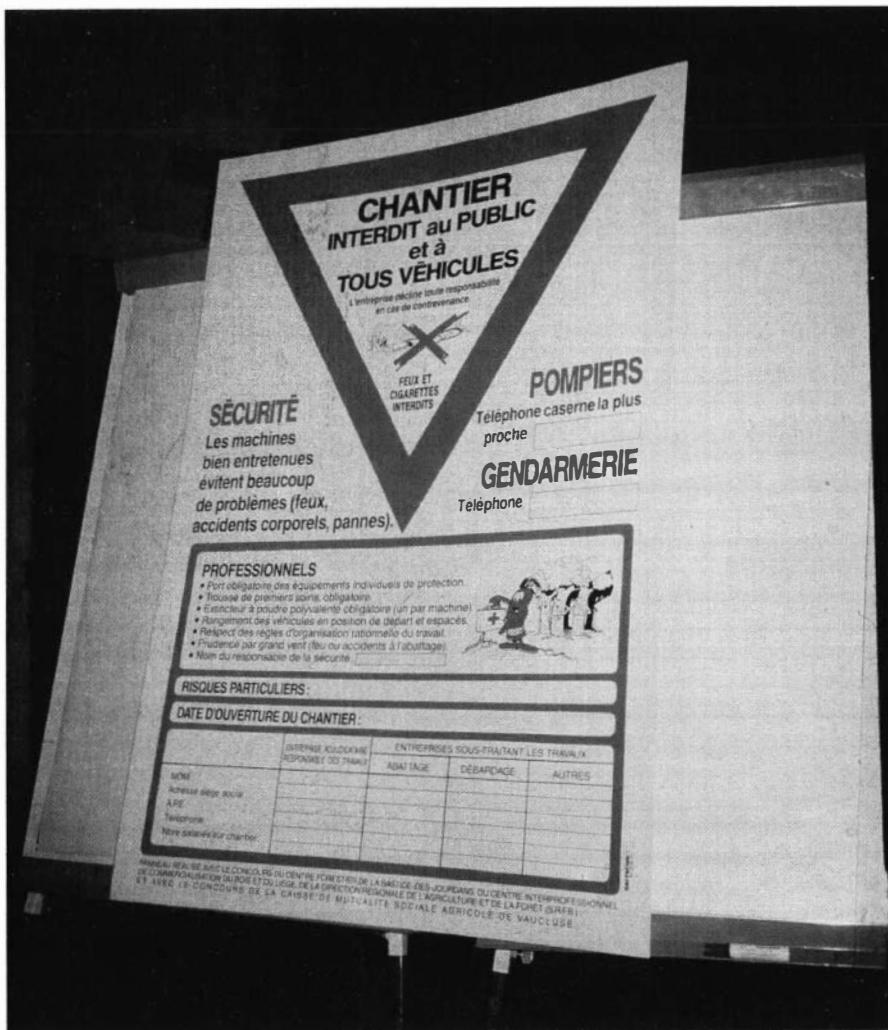


Photo 13 : Panneau de chantier réalisé avec le concours du Centre forestier de la Bastide-des-Jourdans, du Centre interprofessionnel de commercialisation du bois et du liège, de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt et avec le concours de la Mutualité sociale agricole de Vaucluse.

Photo L.M.D.

sont exigées pour être reconnu comme entrepreneur de travaux forestiers, par contre il n'existe aucun statut de l'exploitant forestier.

Cependant en 1987 une procédure nouvelle est mise en place :

- carte de propriétaire exploitant sur présentation d'un plan simple de gestion approuvé,

- carte d'exploitant forestier après la présentation d'un certificat d'achat d'un lot de bois.

Les cartes doivent être renouvelées dans le temps. Une demande de renseignements préalable a été mise en place en vue de l'attribution de la carte professionnelle grâce à l'aide du S.R.F.B.

2. – L'approvisionnement en matière première

La ressource existe mais le système actuel de vente ne garantit pas un approvisionnement régulier en quantité et en qualité. Une seule vente en automne ne suffit pas et le système de vente au printemps mis en place par l'O.N.F. est insuffisant. Des contrats d'approvisionnement pluriannuels devraient être proposés.

3. – La formation

Il est nécessaire de prévoir une formation pour les cadres et les chefs d'entreprise (gestion, fiscalité, commercial). Cette formation doit être accompagnée d'un soutien financier pour compenser le manque à gagner durant la formation.

4. – Aide à l'investissement - mesures d'accompagnement

Une aide au renouvellement du matériel et à l'acquisition de matériel nouveau est indispensable et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà mis en place des mesures d'aides financières. Cette aide devrait être prolongée au matériel roulant.

De même tous les investissements en exploitation forestière étant importants, les besoins en fonds de roulement augmentent et souvent des prêts à taux bonifiés s'avèrent nécessaires.

J.M.

L'environnement technique et économique de l'exploitant : entrons-nous dans l'ère de la forestique ?

**Présenté par Patrick OLLIVIER,
Directeur général de la SO.FO.EST.**

1. – Le contexte général

Face aux besoins croissants en bois d'industrie, l'augmentation de la production de bois doit susciter de nombreuses créations d'emploi, mais à condition que se génère en même temps un contexte permettant l'émergence d'une tradition forestière dans des forêts économiquement bien exploitables.

Bien que les élasticités de prix aussi bien en amont (approvisionnement en bois) qu'en aval (prix de vente des industriels) soient limités, ce qui laisse peu de marge aux exploitants, des solutions peuvent être envisagées: l'idée principale n'est pas de bouleverser les méthodes, mais plutôt de "chasser le gaspi". Quelles sont les solutions ?

2. – Solutions préconisées

Les objectifs sont :

- D'évoluer vers une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée.

- De faire travailler les matériels dans de bonnes conditions.

- De généraliser les contrats de coupe pluriannuels.

- De continuer les mesures d'environnement de l'exploitant.

- Pour cela 15 points doivent être développés en priorité.

1. Formation de type IVAF (Insertion à la vie active forestière) alternant école et entreprise.

2. Donner la possibilité de formations complémentaires en cours de carrière.

3. Meilleures conditions de vie du personnel forestier. Il faut réduire les efforts physiques, les travaux annexes, le nomadisme et améliorer la connaissance des productivités.

4. Campagne d'information valorisante sur les métiers de la forêt.

5. Nouvelles méthodes de financement des matériels.

6. Allouer les aides au couple "utilisateur-matériel/utilisateurs-

prestations".

- 7. Donner aux matériels des conditions de travail adaptées.

- 8. Favoriser le développement de l'abattage mécanisé.

- 9. Développer des formations spécifiques à l'abattage.

- 10. Promouvoir l'esprit des contrats pluriannuels (ils fixent l'emploi au pays, créent de meilleures conditions de travail et facilitent l'investissement en mécanisation).

- 11. Mettre au point les schémas-type de fonctionnement de tels contrats.

- 12. Poursuivre les créations de dessertes.

- 13. Améliorer les méthodes de marquage pour réduire les surcoûts.

- 13. Dépoussiérer le cadre forestier.

- 15. Développer le concept des "grandes zones d'aménagement": zones géographiquement limitées où s'effectuent de manière intensive des travaux sylvicoles visant à fixer la main d'œuvre et développer la mécanisation.

3. – L'ère de la forestique

Aujourd'hui les progrès techniques et la concurrence interrégionale et internationale font que les forestiers doivent subir une mutation et entrer dans l'ère de la forestique.

P.O.

facilement alors que d'autres peuplements restent sur pied.

Il faudra plus de demande pour les bois d'œuvre, surtout pour le sciage et pour le bois de feu.

Pour que la forêt soit mieux entretenue, il est nécessaire de promouvoir le bois régional.

- Les nouvelles actions de l'Office national des forêts :

- 1 - Les massifs forestiers doivent être accessibles aux grumiers: il faut poursuivre l'amélioration de la desserte.

- 2 - De nouvelles modalités de désignation des tiges à exploiter sont à rechercher: les marques en délivrance à la griffe ou au marteau coûtent cher à l'O.N.F.

- 3 - Le produit proposé peut évoluer: la vente en bloc et sur pied est aujourd'hui quasi exclusive ; demain, certains lots de bois abattus pourraient être

Dans les forêts publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il y a du bois à vendre.

**Présenté par
François-Xavier RÉMY,
Directeur régional de l'O.N.F.
Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

L'Office national des forêts gère les forêts de l'Etat, des Départements et Communes : la vente des bois assure la régénération et le bon entretien des peuplements forestiers.

- Pour les bois de la région, la demande est insuffisante.

Chaque année l'O.N.F. offre

quelques 450 000 m³ de bois: ces tiges et brins, feuillus ou résineux, ont des qualités fort diverses, pas toujours reconnues par les utilisateurs potentiels.

Leur exploitation dépend du relief, des dessertes routières, du volume prélevé à l'hectare: les plus beaux arbres se vendent

offerts, après exploitation par des entreprises qui interviendraient en tant que société de service.

4 - Les modes de vente peuvent également être adaptés : la mise en concurrence restera la règle, mais la procédure d'appel d'offres, plus souple que les adjudications, est appelée à se développer.

Conclusion

Les forêts régionales seront mieux entretenues si elles sont régulièrement exploitées : l'O.N.F. souhaite, pour ce faire, un développement régional des scieries.

F.-X. R



Photo 14 : "Un meilleur entretien des forêts passe par le développement régional des scieries". Ici tronçonneuse en action.
Photo J.C.P.

Incitation à la mise en marché des bois.

**par Jean-Pierre LAFONT,
Directeur de la coopérative La forêt privée Lozérienne et Gardoise.**

Accroître le capital producteur de bois

Il faut pour cela augmenter les superficies boisées et transformer les peuplements dégradés ou peu productifs en peuplements de meilleure qualité, les aides du F.F.N. et les crédits du F.E.O.G.A. peuvent être utilisés à cet effet.

Mais actuellement il y a réduction des superficies annuellement boisées ou reboisées.

Accroître la disponibilité

Elle peut se faire à long terme par accroissement du capital producteur de bois ; à court et moyen terme, par la pratique des éclaircies ; à court terme, par les aides au reboisement qui impliquent une exploitation avant plantation, de peuplements dégradés, sans avenir.

Accroître le récoltable

Cet accroissement peut se faire en améliorant la desserte interne et l'accès aux massifs, ainsi que la voirie départementale.

Accroître la mise en marché

Une mise en marché fiable et

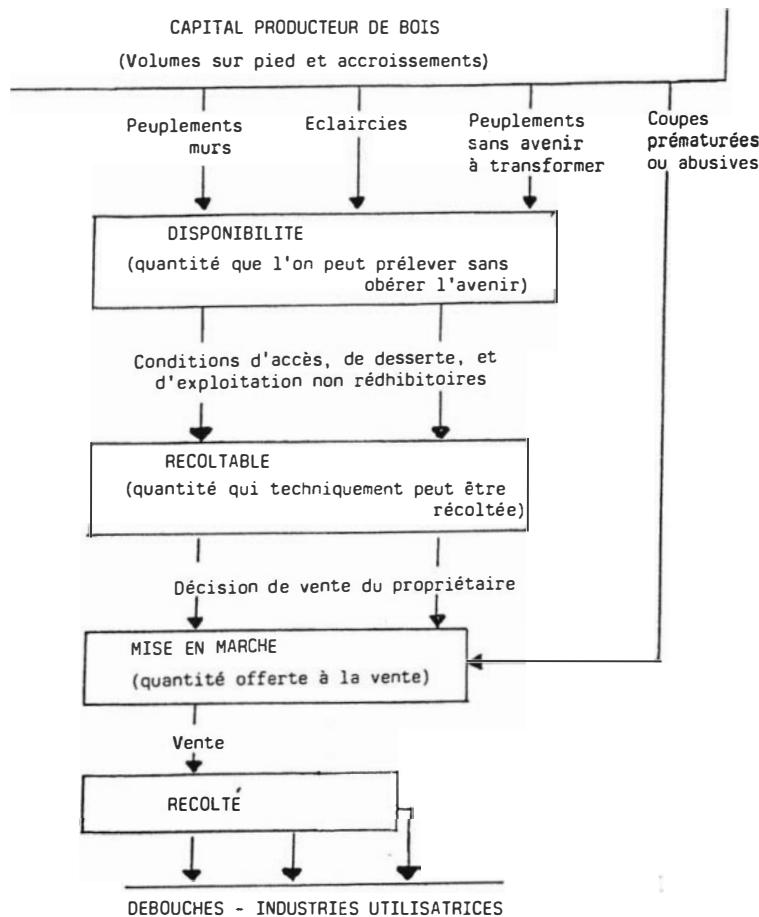


Schéma de la mobilisation de la ressource en forêt privée

protectrice des intérêts du vendeur peut favoriser cet accroissement à travers les ventes organisées par les organismes coopératifs. La coopérative la forêt privée adapte les frais d'organisation de telles ventes à la valeur des bois en cause. Il faut également lutter contre le caractère spéculatif de la mise en vente des bois.

Accroître le récolté

Il faut favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande en :

- choisissant un mode de vente adapté au produit offert (vente groupée pour lots de bonne qualité ou vente de gré à gré pour les

autres lots)

- choisissant judicieusement l'époque et le lieu de vente (vente fractionnée)
- rendant le lot de bois attractif pour les acquéreurs (adapter la taille du lot aux acheteurs potentiels, réduire les coûts d'exploitation par un martelage adapté et des voies de cloisonnement suffisantes).

Pérenniser la ressource

Une mise en marché harmonieuse de la ressource, condition de sa pérennisation passe par la sensibilisation et la formation à la gestion des propriétaires forestiers,

tiers, ceci grâce à l'action conjuguée des C.R.P.F. (plans simples de gestion), de l'administration forestière et des organismes économiques.

Il existe cependant des contraintes comme les impôts fonciers abusifs, la hantise des incendies ou encore le démembrement et le déboisement des patrimoines lors des successions.

Enfin, une gestion véritable et donc un accroissement de la ressource ne pourra se faire que si les débouchés sont suffisants et rémunérateurs.

J.-P.L.

Foresterranée'90

1000 emplois forestiers en 4 ans

C'est bien volontiers que j'ai accepté de présider et clore, comme il me l'avait été demandé par M. Ollivier, cette journée de Foresterranée intitulée "1000 emplois forestiers en 4 ans" et consacrée principalement au recrutement des hommes, à leur fonction, à l'importance, en un mot, du facteur humain.

NOMBREUSES pourraient être les réflexions issues des exposés des précédents intervenants. C'est une fresque sans défaut de la forêt, de ses disponibilités, des besoins des industriels, des actions de mobilisation, enfin, menées par les différents acteurs économiques, qui nous a été présentée depuis ce matin. Sans revenir sur les différents exposés, je voudrais cependant souligner quatre points principaux qui m'ont particulièrement frappé.

1.- La forêt méditerranéenne - souvent considérée, à juste titre, comme une forêt de protection, dans laquelle prédominent les préoccupations d'environnement et de sécurité (risque d'incendie) peut aussi devenir une grande zone forestière de production. L'examen des disponibilités forestières, l'analyse des flux de bois ronds, la comparaison des ressources et des besoins des indus-

triels - dus entre autres au programme C.D.R.A. de Tarascon - tout cela nous prouve qu'il existe ici une ressource au même titre que dans les autres grandes régions forestières.

Il faut revenir sur des préjugés. La forêt méditerranéenne a une productivité qui n'est faible que sur un plan relatif. Si elle produit moins que les forêts du nord-est de la France ou de R.F.A, elle est plus productive que les forêts du nord de la Scandinavie ou de l'Amérique du Nord.

Dans cette perspective, il me semble que des études approfondies, rassemblant l'ensemble des acteurs professionnels - propriétaires, O.N.F., industriels de la première et de la seconde transformation - permettraient de dégager les atouts dont dispose la zone méditerranéenne.

Il est nécessaire, en effet, de parvenir à un consensus sur les ressources et surtout les disponibilités forestières, face aux besoins croissants des utilisateurs.

D'autres régions - je pense au Nord-Est, confronté lui aussi dans un contexte différent à une pression de la demande - se sont engagées dans cette voie. Elle me paraît de nature à clarifier utilement le débat sur la contribution de la forêt méditerranéenne à

l'approvisionnement des grandes unités industrielles.

2.- La mobilisation - je préfère le terme de *la mise en marché* - constitue très certainement le maillon fragile, le point névralgique de la filière bois. Nous en avons eu la démonstration cet après-midi : si abondante que soit la ressource, si désireux de sortir le bois de la forêt que soient les industriels, la réponse passe par l'organisation des propriétaires et l'exploitation forestière. Elle est fragile en effectifs, en capitaux, en matière de qualification. Ce n'est pas un hasard si cette journée a pour titre "1000 emplois dans la forêt méditerranéenne".

Il me semble que le secteur agricole, confronté à des problèmes analogues - atomisation de l'offre, concentration de la demande - a su apporter des solutions originales, qui facilitent la mise en marché des produits et permettent des relations plus harmonieuses entre les différents stades de la profession. Peut-être auriez-vous intérêt à vous en inspirer dans le secteur forestier.

Au demeurant, je crois qu'il ne peut y avoir de progrès dans les mécanismes de mise en marché sans une plus grande transpa-

rence dans l'information économique. Comme il l'a été relevé à différentes reprises, les statistiques forestières doivent être plus claires et plus facilement exploitable. Les coefficients de conversion devraient, à cette fin, être actualisés. Mais surtout, je crois qu'à terme nous devons élaborer des indices de prix véritables qui soient une référence indiscutable pour l'amont et laval de la filière et leur permettent de négocier dans un environnement économique mieux connu.

Il n'est pas de marché sans signaux clairs ; à nous de les élaborer. C'est la condition de la fluidité - entre l'amont et laval de la filière - au stade essentiel de la mise en marché.

3.- Tous les partenaires, c'est une évidence, doivent participer à cet effort de mobilisation.

Nous avons pu nous convaincre tout à l'heure de l'intérêt qu'y portent les industriels et les collectivités locales.

N'oublions pas l'Etat. Celui-ci aide non seulement, mais aussi, aux équipements de desserte et à l'organisation de l'offre, à l'achat de matériel d'exploitation forestière. Il dispose, en effet, sur le Fonds Forestier National, de crédits, en forte augmentation, depuis quelques années, qui s'élèvent aujourd'hui à 20 MF, environ pour aider les exploitants forestiers à s'équiper. La mécanisation des travaux en forêt, trop faible encore aujourd'hui, doit être en effet encouragée.

De plus, je rappelle que l'Etat s'est engagé dans une démarche de partenariat avec les industriels pour élaborer des programmes coordonnés de mobilisation des bois. Il s'agit, après avoir déterminé les besoins en matériel, de définir les charges et les modalités de financement de chacun des partenaires. Nous sommes prêts, si le besoin s'en fait sentir, à élaborer de nouveaux programmes coordonnés de mobilisation des bois. Ce doit être, à mon sens, une des conclusions des études de disponibilités que j'ai mentionnées au début de mon propos.

La C.E.E. constitue aussi un partenaire, nouveau mais combien important ! Une des interventions de cet après-midi nous a rappelé que les plans de développement des zones rurales pouvaient comporter un volet forestier. Mais, surtout, je souligne que la Communauté est prête désormais à cofinancer les aides à l'exploitation forestière. Le règlement qui autorise cette démarche vient d'être publié. La France entend faire usage de cette possibilité. Nous préparons un plan sectoriel "exploitation forestière" que nous présenterons dans les prochaines semaines à la Commission. Nous espérons ainsi que celle-ci nous aidera à valoriser notre effort propre.

4.- En dernier lieu, je voudrais évoquer les questions de formation et de qualification qui sont au cœur de notre démarche.

Nous savons quels sont les efforts déjà engagés par certains groupes papetiers. Ils doivent être élargis en partenariat avec les régions qui sont compétentes en matière de formation professionnelle.

Je crois, en effet, que dans le secteur de l'exploitation forestière, comme en forêt, nous assistons aujourd'hui à une évolution des activités. Il faut en tenir compte dans la formation. Les bûcherons se forment traditionnellement de père en fils, avec apprentissage sur le terrain. Aujourd'hui il leur est nécessaire d'apprendre spécifiquement le métier : gestion et technique.

De même, le bûcheronnage mécanisé est en plein développement. Les stages doivent cumuler une formation de bûcheronnage classique, une spécialisation de mécanisation et une formation de gestion.

Le secteur du débardage est aussi en forte croissance.

L'évolution de ces métiers nécessite un effort de la part tant des écoles de formation que des utilisateurs de bois. Les métiers de l'exploitation forestière, s'apparentent, par bien des points, à ceux des travaux publics.

Ils doivent faire l'objet de la même attention et bénéficier d'un niveau de rémunération analogue et d'une image aussi favorable. Il n'y a là que justice.

C'est aussi une des conditions du nouvel attrait que la forêt doit susciter aujourd'hui pour répondre aux défis de demain.

Olivier MARTIN de LAGARDE
Ministère de l'agriculture et de la forêt
Direction de l'espace rural et de la forêt